



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bibliothèques

Question écrite n° 77284

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'annonce que vient de faire notre voisin allemand pour le renforcement significatif de sa présence au sein de la bibliothèque numérique européenne (6 millions de documents accessibles dont près de 50 % de contenus de provenance française) en créant d'ici à 2011 une bibliothèque virtuelle allemande. Ce projet s'appuiera sur un financement fédéral de 5 millions d'euros et permettra à terme de mettre en ligne livres, images, musiques et films en provenance de plus de 30 000 institutions culturelles et scientifiques du pays. Il lui demande de quelle manière il entend faire partager une vision européenne sur la question de la numérisation.

Texte de la réponse

Dès l'annonce en décembre 2009 de l'engagement significatif de l'Allemagne en faveur de la numérisation de son patrimoine et de sa contribution à la bibliothèque numérique européenne, Europeana, le ministre de la culture et de la communication s'est réjoui de cette initiative exemplaire du Gouvernement allemand qui constitue un apport déterminant à la valorisation du patrimoine européen et à la diversité culturelle sur Internet. Ce projet, sur de nombreux aspects miroir du portail Collections du ministère de la culture et de la communication (plus de 3 millions de documents) et de la bibliothèque numérique Gallica (plus d'un million de documents), est un nouvel exemple de la volonté de la France et de l'Allemagne d'avancer ensemble sur des sujets aussi essentiels que celui de la numérisation du patrimoine européen et du développement d'Europeana (7 millions de documents accessibles dont près de 40 % de contenus de provenance française). À l'initiative de la France, un Comité des sages pour la numérisation du patrimoine culturel européen vient d'être constitué le 10 mai dernier au niveau européen pour analyser la nouvelle réalité numérique et proposer les grandes lignes d'une approche européenne concertée en matière de numérisation, de protection de la création, de développement d'Europeana et de recours aux partenariats public/privé afin de financer cette numérisation. Pour participer pleinement à cette dynamique, le ministre de la culture et de la communication entend poursuivre et amplifier la numérisation et la diffusion du patrimoine national, y compris le plus contemporain, à travers des solutions juridiques et économiques innovantes. Lors de la dernière réunion du Conseil du livre, il a appelé les éditeurs et les auteurs à la création d'une véritable offre numérique alternative à Google Livres par l'utilisation d'une partie des 750 MEUR alloués dans le cadre de l'emprunt national à la numérisation des contenus culturels, pour redonner vie aux centaines de milliers d'oeuvres du xx^e siècle désormais indisponibles à la vente. Un groupe de travail doit préciser les bases juridiques d'un accord d'ici à juillet 2010.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77284

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2010, page 4606

Réponse publiée le : 3 août 2010, page 8532